

PESTALOZZI CITOYEN FRANÇAIS ...

Mais les choses allaient prendre une tournure nouvelle, par le revirement politique qui, en France, rendit sa vigueur au parti républicain, par la *Révolution helvétique* qui en fut la conséquence, et par la possibilité donnée enfin à Pestalozzi, redevenu plein d'espoir et de confiance en l'avenir, de prendre une part active aux affaires publiques.

Le complot royaliste fut déjoué le 18 fructidor an V (4 septembre 1797): les armées qui venaient de vaincre une fois de plus la coalition avaient sommé le Directoire de ne pas laisser égorger la République; les soldats d'Italie, que commandait Bonaparte, alors républicain, avaient écrit dans une Adresse énergique: «*Tremblez, traîtres! de l'Adige à la Seine il n'y a qu'un pas, et le prix de vos iniquités est au bout de nos baïonnettes*». La fondation de la *République cisalpine* avait excité un vif enthousiasme dans les cantons suisses, parmi les populations sujettes, qui dans l'affranchissement de l'Italie voyaient un présage du leur. Les habitants des trois provinces de la Valteline, sujets des Grisons depuis trois siècles, demandèrent leur annexion à la République cisalpine, comme en 1792 les Savoyards avaient demandé leur réunion à la France libre. Le gouvernement grison protesta, et Bonaparte, conciliant, lui écrivit: «*Gardez la Valteline, mais faites-en un État libre; que les trois provinces deviennent la quatrième ligue de votre république*» (1). Les anciens maîtres de la Valteline n'ayant pu se résoudre à traiter en égaux leurs ci-devant sujets, Bonaparte incorpora ce pays à la République cisalpine (octobre 1797). Si vive était la joie produite en Suisse par les triomphes des armes des républicains français sur les Autrichiens et sur les princes italiens, que la nouvelle même de Venise livrée à l'empereur ne fut point mal reçue: des opprimés pouvaient-ils plaindre une oligarchie qu'ils voyaient humiliée et punie après de longs siècles de tyrannie?

Pour se rendre de Milan au congrès de Rastadt, Bonaparte traversa la Suisse (novembre 1797); son voyage, de Genève par Lausanne, Soleure et Bâle, - il évita à dessein de passer à Berne, - fut une longue ovation; les Vaudois, impatients du joug bernois, avaient érigé des arcs de verdure portant ces mots que le général avait prononcés en émancipant la Valteline: «*Un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel*». On voyait en Bonaparte le libérateur des Italiens, le champion des opprimés; et si l'on cherche, dans l'histoire moderne, un nom qui ait éveillé de pareilles espérances et qu'on ait acclamé avec une même ivresse, on ne trouve que celui de Garibaldi. Oui, l'accueil fait au héros des Romagnes et des Deux-Siciles, à Lausanne et à Genève, en 1867, dont j'ai été témoin, retraçait, aux yeux des spectateurs étonnés de ces transports, une image de l'enthousiasme qu'avait excité, sur les rives du Léman et du Rhin, soixante-dix ans auparavant, le vainqueur d'Arcole et de Rivoli.

Le moment était venu où l'ancien régime, qui se maintenait encore en Suisse par les proscriptions et la terreur, allait se voir arracher par la force les concessions qu'il avait refusées. Les exilés suisses à Paris, dont le Vaudois César de Laharpe était le chef, pressaient le Directoire d'intervenir dans les affaires de leur pays. Dans le canton de Bâle, le parti démocratique - dirigé par le premier syndic Pierre Ochs, cousin de ce chancelier Iselin (mort en 1782) qui avait été l'ami et le protecteur de Pestalozzi - se sentait assez fort pour entreprendre seul une révolution locale; mais Ochs, homme à vues vastes et hardies, rêvait la régénération de la Suisse entière, et pour cela il savait bien que l'appui de la France serait nécessaire. De leur côté, les aristocrates songeaient à se jeter dans les bras de l'Autriche, de laquelle seule ils attendaient désormais leur salut.

En octobre 1797, le gouvernement bernois avait envoyé à Paris deux députés chargés de donner des explications au Directoire, qui avait réclamé l'éloignement de l'ambassadeur anglais. Au bout d'un mois, les

(1) La République des Grisons était composée de trois ligues: la Ligue Grise, la Ligue Caddée ou de la Maison-Dieu, et la Ligue des Dix-Droitures ou des Dix-Juridictions.

députés, mal accueillis, demandèrent leurs passeports et rentrèrent à Berne; en même temps, le ministre de France en Suisse, Mengaud, sur l'ordre du Directoire, invitait le gouvernement de Bâle à déléguer quelqu'un à Paris, pour y négocier la réunion du Frickthal (2) au territoire bâlois. Aussitôt Ochs partit pour Paris, où il arriva le 30 novembre. Chacun savait que, dans les conférences de l'envoyé bâlois avec le Directoire, il allait être question d'autre chose encore que du Frickthal.

Que faisait et que pensait en ce moment Pestalozzi? Nous le savons de la façon la plus précise par le récit d'une entrevue qu'eut avec lui, le 2 décembre 1797, un Bernois appartenant au parti démocratique. J.R. Fischer, jeune ecclésiastique protestant, qui devait quelques mois plus tard devenir secrétaire du ministère des arts et sciences, et mourir prématurément le 4 mai 1800, était alors vicaire à Thalheim, près Schinznach, à peu de distance de Neuhof. Il était en correspondance suivie avec un groupe d'amis résidant à Berne: J.R. Steck, bientôt après secrétaire général du Directoire helvétique (d'avril à juin 1798), mort jeune, lui aussi, en 1805; A.N. Zehender, qui devait en 1799 recevoir Pestalozzi dans sa maison du Gurnigel; May von der Schadau, qui plus tard fut un moment, après Stapfer, ministre des arts et sciences (1800); Ch.Emm. Otth, qui devint comptable en chef de la ville de Berne; tous (Zehender excepté), Fischer, Steck, May, Otth, avaient été les auditeurs de Fichte à l'université d'Iéna. Le 4 décembre 1797, Fischer écrit à Steck et à Zehender pour leur raconter qu'il vient de lui arriver une chose «*qui fera époque dans sa vie*»: il a fait la connaissance de Pestalozzi. Il était allé trouver à Neuhof l'auteur de *Léonard et Gertrude*, qui, habitant alors Zürich, à la Platte, était venu (une lettre de lui à Lavater, du 16 novembre, nous l'apprend) passer trois semaines auprès de sa femme malade. Pestalozzi, avant de s'entretenir à cœur ouvert avec son visiteur, lui fit de nombreuses questions sur toute sorte de sujets; puis, quand il se fut assuré que Fischer partageait ses idées et méritait sa confiance, il commença à lui exposer sa manière de voir sur la situation politique. Après avoir longtemps désespéré de l'avenir de son pays, Pestalozzi jugeait maintenant qu'un changement dans le vieil ordre politique était proche; et ce changement, comme tous les démocrates, il l'attendait de la France:

«Qu'un changement des choses était désirable, - écrit Fischer, - nous en tombâmes d'accord; que le choc devait venir du dehors, cela ne faisait pas de doute pour nous; que ce choc devait être accepté, dirigé, arrangé dans ses modes par nous-mêmes, c'était son opinion également. Restaient les questions: «D'où viendra le choc, et comment nous emparerons-nous de la force qu'il nous apportera?». Il m'a tranquilisé sur la crainte d'un partage de la Suisse: «Buonaparte a donné son adhésion à l'intégrité territoriale, il ne se dédirait pas sans nécessité; mais l'intégrité ne signifie pas le maintien de la constitution telle qu'elle est; l'intérêt de la France est que nous soyons un peuple un, non des Bernois, des Zürichois, des Fribourgeois, etc...; les exigences des Français peuvent être satisfaites sans qu'il y ait partage; quant à de l'argent, nous en donnerons volontiers; on a renvoyé chez eux les délégués bernois, on a fait venir Ochs à Paris, etc..., etc...». Mais Pestalozzi redoute une autre impulsion, venue du dedans, qui pourrait donner à nos affaires une direction malheureuse: il voit chez nos aristocrates un penchant à se rapprocher de l'Autriche; ils aimeraient mieux, croit-il, se soumettre volontairement à l'empereur que de succomber sous le choc de la France... A la réflexion, je commençai à partager l'inquiétude de Pestalozzi; j'eus peur, et un mouvement de rage se fit dans mon cœur: Mais alors que faire? m'écriai-je: il n'est pas possible de tolérer cela, et se révolter est impossible également! - Il ne restera rien à faire dans ce cas, répondit-il, que d'émigrer en France. - Mais comment pourrions-nous transférer d'une main étrangère dans la nôtre la force dont nous avons besoin pour nous transformer? - Il est nécessaire, dit-il, que nous trahissions franchement avec la France, que nous lui demandions ce qu'elle veut, et que nous répondions ensuite avec la même franchise, acceptant ou rejetant, et tâchant de faire pour le mieux. Peut-être y a-t-il déjà un pas de fait dans cette voie: j'attends quelque chose de la présence d'Ochs à Paris. Ce sera le moment, alors, pour les patriotes, pour les démocrates, de se lever et de dire [à la France]: «Nous avons déjà beaucoup de bon chez nous, laissez-nous seulement développer nous-mêmes les germes, ne les écrasez pas, ménagez-les, et nous tâcherons de rester pour vous des amis sincères dans notre indépendance». Ensuite, appuyés sur la puissance du dehors et sur la pression de la nécessité, ils diront aux anciens gouvernants: «Venez, nous voulons traiter; rendez-nous ce qui nous appartient en vertu de droits imprescriptibles et éternels; nous ne voulons léser aucun de vos droits à vous, et nous les défendrons même au prix de notre sang, une fois qu'ils auront été clairement déterminés; nous ferons davantage encore, nous consentirons à oublier bien des choses, et nous vous indemniserons même pour la perte de quelques privilèges usurpés, jusqu'à ce que vous et vos enfants soyez en état de gagner votre pain d'autre façon».

Dans un autre passage de sa lettre, Fischer dit:

«Pestalozzi m'a demandé avec chaleur des nouvelles de toi, Steck, et de ton épouse. Il connaît celle-ci

(2) Petit pays de la rive gauche du Rhin, qui appartenait encore à l'Autriche, et qui fait aujourd'hui partie du canton d'Argovie.

par Mme Schweizer (3), et de toi il a beaucoup entendu parler par tes amis. «Le cercle de Steck, Otth et May, m'a-t-il dit, est-il toujours aussi étroitement uni qu'à Léna?». Il paraît compter sur votre groupe.

Il raconte ensuite, dans un post-scriptum, qu'il a employé les journées des 4 et 5 décembre à lire les *Nachforschungen*. Ce livre a fait sur lui une profonde impression:

«Avec Pestalozzi, on n'admire pas tranquillement; on est saisi d'étonnement, on est emporté vers les hauteurs de la dignité morale... Il me semblait lire un prophète».

Le 6 décembre, Pestalozzi va rendre à Fischer sa visite, et celui-ci écrit le 7 à ses amis:

«Je quitte à l'instant Pestalozzi; il était venu me voir hier; nous sommes allés ensemble à Castelen (4) et y sommes restés jusqu'à tout à l'heure... Pestalozzi a vu hier, à Brugg, Fellenberg, qui va à Zürich. Il a vu aussi un ami de Bâle; il règne là une grande fermentation: deux partis; et celui qui attend un changement de la constitution gagne en force tous les jours, depuis que Mengaud est là.

Dans les châteaux d'ici on n'est pas tranquille; mais on parle de résistance, de mourir pour la patrie, etc...; chose étonnante, on croit maintenant pouvoir espérer en Barras et Buonaparte; on parle avec complaisance de ceux qu'il y a trois ou quatre semaines on nommait les plus dangereux coquins. Pourtant on ajoute que le dernier aurait dit que, dans quelques années, il faudra se résigner chez nous à de grands changements, - mais sans commotions violentes. Pestalozzi m'a plus que jamais attiré à sa politique: qui résisterait à son amour du vrai, à son patriotisme fondé sur l'esprit cosmopolite et la justice, à la pureté désintéressée de ses intentions? Il est parti; demain il ira à Zürich».

De retour à Zürich, Pestalozzi se rapprocha de Lavater, qui lui avait fait des ouvertures en vue d'une action politique commune. Lavater avait fini par admettre la nécessité d'accorder aux campagnards zürichoïses les droits qu'ils réclamaient; il espérait amener les gouvernants à des concessions, et comptait en même temps sur Pestalozzi pour modérer les esprits dans les villages des bords du lac, et prévenir un mouvement révolutionnaire. Pestalozzi, confiant dans les intentions de Lavater, accepta la mission de conciliateur: à la fin de janvier 1798, muni d'une somme de cent thalers qu'un ami lui avait donnée pour subsister (5), il alla s'établir à Stäfa, au centre même de l'agitation, et se mêla activement au mouvement populaire.

Les événements se précipitaient: le 17 janvier 1798, les citoyens de la petite ville de Liestal, que Bonaparte avait appelée «la patriote», plantaient un arbre de liberté; le 20, sur la proposition d'Ochs, l'égalité des droits était proclamée à Bâle, et le gouvernement aristocratique de cette ville abdiquait; le 24, les Vaudois se soulevaient contre Berne, en arborant la cocarde verte, et, sur le conseil de César de Laharpe, érigeaient leur pays en république indépendante sous le nom de *République lémanique*; le 28, le général français Ménard, appelé par eux, entra avec ses troupes sur le territoire suisse, et quatre mille vaudois se joignaient à son armée pour marcher contre Berne; le 29, le gouvernement de Zürich, effrayé, accordait l'amnistie aux condamnés de 1795; le 31, Lucerne, suivant l'exemple de Bâle, se déclarait pour l'égalité des droits.

(3) Mme Steck, alors mariée depuis trois mois seulement, était une jeune Française, Aimée Guichelin (1766-1821), que Steck, attaché à la chancellerie de Berne, et qui s'était rendu à Paris en 1796 pour y faire un séjour d'études, avait rencontrée chez Mme Schweizer. Mme Guichelin, qui avait été une enfant prodige, composant à dix ans des vers très admirés dans les salons où la produisait son maître, était alors secrétaire de Charles-Étienne Cocquebert (l'un des trois membres de l'*Agence temporaire des poids et mesures*, beau-père du minéralogiste Alexandre Brongniart); d'une culture très variée, elle lisait la plupart des langues de l'Europe. Ce fut en discutant avec elle sur la philosophie de Kant que son futur mari s'éprit à la fois de son mérite et de ses grâces. Lorsqu'elle se maria et quitta Paris, le poète Écouchard-Lebrun, qui était, de ses amis, lui fit ses adieux par une ode intitulée *Stances à Thémire*. La *Décade* du 10 vendémiaire an VII a publié l'*Épître à l'Obscurité* d'Aimée Guichelin, à propos de laquelle le même Lebrun lui adressa ce quatrain:

Ta modestie enchanteresse
Brille d'un éclat mérité;
Ton Épître à l'Obscurité
N'ira jamais à son adresse.

Un professeur de l'université de Berne, M. E. Michaud, a consacré à cette femme remarquable une étude intitulée *Madame Steck et ses poésies*, la Chaux-de-Fonds, 1885. Quant à J. Rodolphe Steck, son mari, c'était un jeune juriste qui appartenait au patriciat bernois: son père avait été bailli d'Aarbourg.

(4) Castelen était la résidence d'un bailli bernois avec lequel Pestalozzi entretenait des relations amicales, malgré la différence des opinions politiques; Fischer avait été le précepteur du fils du bailli de Castelen.

(5) Ce détail est indiqué par Pestalozzi lui-même, dans des remarques écrites à l'occasion d'un rapport adressé au roi de Prusse sur l'*Institut de Burgdorf* par le pasteur Karl Witte, en 1805 (Morf, *Zur Biographie Pestalozzi's*, t.III, p.141; Pestalozzi-Blätter, 1897, p.46).

Sur un pressant appel du gouvernement bernois, le gouvernement de Zürich décida, le 31 janvier, une levée de six mille hommes pour secourir Berne; mais quelques communes seulement envoyèrent leur contingent; les autres refusèrent, et le 3 février une assemblée de leur délégués se réunit à Wädenschweil, réclamant l'égalité des droits. Les campagnards zürichoïses avaient adopté comme signe de ralliement une cocarde tricolore, noire, jaune et rouge: c'étaient, disaient-ils, les couleurs des premiers fondateurs de la liberté suisse (6). Le 5, le gouvernement zürichoïse, effrayé, accordait l'égalité demandée, promettait une nouvelle constitution, et déclarait vouloir garder, seulement jusqu'à la promulgation de celle-ci, le caractère, d'un gouvernement provisoire; le 13, il accordait aux représentants de la campagne les trois quarts des voix dans l'assemblée cantonale (Landeskommission) à élire.

Dans le conflit des partis, on voit Pestalozzi se prononcer contre ceux «*qui respiraient la vengeance*», contre ceux qu'il appelle un parti «*de sans-culottes*». Il écrit à Lavater:

«Ma fermeté donne de la force aux modérés; tous les gens raisonnables sont contents de m'entendre parler contre l'idéalisme français... Mon attitude a mécontenté si fort le vieux Bodmer, qu'aujourd'hui, quand j'ai voulu l'embrasser comme d'habitude, il m'a repoussé (7)».

Mais, s'il résiste aux révolutionnaires, il gourmande aussi Lavater, à qui il reproche son faible pour les puissants de ce monde: «*Je trouve toujours, lui écrit-il, que dans votre psychologie et votre politique vous ne vous montrez jamais aussi indulgent pour ceux d'en bas ni aussi sévère pour ceux d'en haut que votre maître Jésus-Christ (8)».*

A Zürich, certaines personnes se défiaient de Pestalozzi, et craignaient qu'il ne jouât un double jeu. Le 19 février, Lavater répond à une dame qui le mettait en garde contre lui:

«Pestalozzi est démocrate, il désire la démocratie, et prenait la liberté de penser ainsi, - comme d'autres prennent celle de penser autrement: mais en ce moment, je le sais de science certaine, il modère, il contient, il pacifie; cela me suffit (9)».

Le 21 février, l'assemblée cantonale zürichoïse se réunit; mais plusieurs jours se passèrent en vains débats. Quelques députés de la campagne demandèrent que le contingent zürichoïse envoyé à Berne fût rappelé, parce que, disaient-ils, la querelle entre la France et Berne n'intéressait que le gouvernement bernois, nullement la Suisse entière, et qu'ils ne voulaient pas qu'on secourût un gouvernement aristocratique dont ils verraient la chute avec plaisir. Rien ne fut décidé (10). Le 5 mars arriva à Zürich le général Hotze, un Suisse au service de l'Autriche: c'était le propre cousin de Pestalozzi, le frère du Dr Hotze; le gouvernement zürichoïse l'avait appelé afin qu'il prît le commandement des milices suisses qui devaient s'opposer à la marche des armées françaises. Hotze partit sur-le-champ pour se mettre à la tête des troupes destinées à défendre Berne; mais il arriva trop tard: Berne venait de capituler.

Voici ce qui s'était passé chez les Bernois:

Le général Brune, qui avait remplacé Ménard, avait cherché, jusqu'au dernier moment, à éviter une lutte armée; il avait passé près d'un mois en négociations, espérant toujours que les patriciens bernois écouteraient la voix de la raison. Enfin, le 28 février, dans une conférence à Payerne, il avait posé au gouvernement bernois, comme ultimatum, les conditions suivantes:

- 1- *Établir sur-le-champ un gouvernement provisoire, et prendre des mesures pour l'établissement d'une constitution helvétique qui garantira l'égalité des droits politiques;*
- 2- *Élargir les citoyens détenus pour cause d'opinions politiques;*
- 3- *Éloigner les troupes, et retirer des autres cantons celles qui s'y trouvent;*

(6) Cette cocarde tricolore zürichoïse offrait en effet le mélange des couleurs des trois cantons primitifs: les couleurs d'Uri étaient le noir et le jaune; celles de Schwytz, le rouge avec une croix blanche; celle d'Unterwald, le rouge et le blanc. On voit, par un billet de Lavater au Dr Hotze, du 14 février 1798, que Pestalozzi portait aussi cette cocarde (Pestalozzi-Blätter, 1892, p.54).

(7) Pestalozzi-Blätter, 1892, p.58.

(8) id. 1898, p.27.

(9) Pestalozzi-Blätter, 1892, p.66.

(10) Les contingents envoyés au secours de Berne - par cinq cantons seulement, Zürich et les quatre cantons primitifs - s'en retournèrent dans leurs foyers avant la bataille, leurs chefs ayant reçu l'ordre de ne pas sacrifier inutilement leurs hommes. Les Bernois restèrent seuls, au dernier moment, en face des Français et des Vaudois.

4- *Abdiquer le pouvoir actuel entre les mains du gouvernement provisoire;*

5- *Ces conditions exécutées, les troupes françaises, non seulement n'entreront point sur le territoire helvétique, mais elles éloigneront les postes qui pourraient inquiéter la liberté du nouveau gouvernement; elles n'entreront jamais en Suisse que dans le cas où elles y seraient appelées par le gouvernement.*

Le sénat de Berne, malgré les instances du parti modéré, rejeta les propositions de Brune: il disposait de vingt-cinq mille hommes contre les seize mille du général français, auquel il se croyait en état de résister victorieusement. Mais une seconde armée française, sous Schauenbourg, venait d'entrer en Suisse par Bienne: elle occupa Soleure le 2 mars. Le même jour, le gouvernement de Fribourg, menacé par un détachement de l'armée de Brune, abdiquait: une partie du peuple fribourgeois s'était tournée contre ses gouvernants et avait fraternisé avec les Vaudois et les Français. Brune et Schauenbourg marchèrent alors de concert sur Berne: tandis qu'une armée bernoise tenait tête à Brune, le 5 mars, à Neuenegg, une autre était battue le même jour par Schauenbourg, au Grauholz et à Fraubrunnen, et Berne ouvrait ses portes. Un gouvernement provisoire, présidé par le trésorier Frisching, chef du parti modéré, remplaça le gouvernement patricien, et l'ancien avoyer Steiger émigra en Autriche, avec beaucoup de ses compatriotes, pour y solliciter l'appui des armes impériales (11).

Pendant ce temps, à Zürich, le comité des délégués des communes demandait l'abdication immédiate du gouvernement et l'admission d'une garnison dans la ville; le gouvernement se refusant à céder, quatorze mille campagnards marchèrent sur Zürich (8 mars), et cette manifestation obligea le gouvernement à résigner ses pouvoirs entre les mains de l'assemblée cantonale. La cocarde tricolore des insurgés zürichoïses fut adoptée le 17 mars, par l'assemblée cantonale zürichoïse, pour devenir la cocarde nationale de la Suisse libérée et unifiée.

Le pays de Vaud, on l'a vu, avait voulu former une république autonome; mais il n'entraîna pas dans les vues du Directoire français de démembrer la Suisse: il n'approuva pas l'acte séparatiste des Vaudois, pas plus que les arrêtés de Brune divisant la Suisse en trois républiques distinctes (12); et il fit exprimer le désir, par son ministre Mengaud, que la Suisse se donnât une constitution unitaire. Ochs avait rédigé un projet de constitution; ce projet, légèrement amendé par l'assemblée cantonale de Bâle, fut accepté successivement par la plupart des cantons. Il instituait comme autorité législative de la *République helvétique* un corps législatif composé de deux conseils, le Sénat et le Grand-Conseil: chaque canton devait y avoir douze représentants, dont quatre au Sénat et huit au Grand-Conseil. Le pouvoir exécutif devait être confié à un Directoire de cinq membres, ayant comme agents d'exécution six ministres. Bien que la République helvétique fût déclarée «*une et indivisible*» comme la République française, Ochs avait jugé utile de conserver l'existence des cantons: seulement ceux-ci perdirent le caractère d'États souverains, et ne furent plus que de simples divisions territoriales; chaque canton fut administré par un préfet national, assisté d'une chambre administrative; à la tête de chaque «*district*» (subdivision du canton) fut placé un sous-préfet; à la tête de chaque «*agence*» (subdivision du district), un agent. Les élections au corps législatif étaient à deux degrés, chaque commune nommant un électeur par cent citoyens.

Dans la ville de Zürich, la nouvelle constitution fut acceptée à l'unanimité, le 29 mars, par une assemblée générale des citoyens, qui choisit ensuite au scrutin secret les vingt-six électeurs auxquels la ville avait droit; les communes rurales du canton firent de même; et, dans la première semaine d'avril, les électeurs se réunirent à Zürich, dans l'église de Saint-Pierre, pour désigner les douze représentants zürichoïses au corps législatif helvétique; deux des anciens condamnés de Stäfa, Bodmer et Billeter (13) furent au nombre des élus; Pestalozzi n'en fut pas, et il est aisé de comprendre pourquoi: les campagnards ne l'avaient pas trouvé assez révolutionnaire dans la récente crise; quant aux bourgeois de la ville, ils le haïssaient, et lui eussent certainement fait un mauvais parti s'il se fût risqué à venir à Zürich dans les jours qui précédèrent la chute de l'ancien gouvernement.

(11) Un régiment d'émigrés suisses, sous les ordres du colonel Rovéréa, combattit en 1798 et 1799 dans les rangs du corps d'armée autrichien que commandait le général Hotze, ci-dessus nommé, contre les Français et les troupes helvétiques.

(12) A l'instigation des résidents français en Valais et à Genève, Mangourit et Desportes, le général Brune avait, par un règlement du 6 mars, institué une *République rhodanique* formée de cinq cantons: Léman (pays de Vaud), Sarine-et-Broie (Fribourg), Oberland, Valais, et Tessin; un autre règlement de Brune (19 mars) constitua le reste de la Suisse, moins les petits cantons du centre, en une *République helvétique* comprenant douze cantons: Bâle, Argovie, Bade, Schaffhouse, Zürich, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, Sargans, Lucerne, Berne, et Soleure; quant aux petits cantons démocratiques, avec Lucerne, Brune les réunissait en une troisième confédération distincte des deux autres, sous le nom de Tellgau ou Telliane. Mais le gouvernement français se prononça contre ce morcellement.

(13) En 1795, Billeter avait échappé à la prison par la fuite.

Convoqués par Brune, les députés de l'Helvétie se réunirent à Aarau le 12 avril; dix cantons étaient représentés: Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Schaffhouse, Fribourg, Soleure, Argovie, Oberland et Léman (ces trois derniers, cantons nouveaux, avaient été formés des territoires jadis sujets de Berne). Le vieux Bodmer ouvrit la séance comme doyen d'âge, puis Ochs fut élu président à l'unanimité. Après la vérification des pouvoirs, les représentants, au nombre de cent vingt, se répartirent eux-mêmes entre les deux Conseils; Ochs reçut la présidence du Sénat, le Bernois Kuhn celle du Grand-Conseil.

Le 14 avril, les Conseils ratifièrent la décision de l'Assemblée cantonale zürichoise relative à la cocarde tricolore, en y remplaçant toutefois le noir par le vert, en l'honneur du canton du Léman, qui, lorsqu'il avait proclamé l'indépendance, avait arboré une cocarde verte comme signe de ralliement.

Le 19 avril furent élus les cinq membres du Directoire helvétique, Legrand, Glayre, Oberlin, Pfyffer et Bay; Luc Legrand, de Bâle, qui en fut le président, était un ami de Pestalozzi. Deux des six ministres, celui de l'intérieur, Albert Rengger, ancien précepteur d'Emmanuel de Fellenberg, et celui des arts et sciences, Philippe-Albert Stapfer, étaient aussi liés d'amitié avec le philanthrope de Neuhof.

Aussitôt élu, le Directoire helvétique adressa au peuple des petits cantons démocratiques (Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Glaris, Appenzell) l'invitation de se joindre à ses concitoyens du reste de l'Helvétie et d'accepter la nouvelle constitution. Mais dans les cinq premiers de ces cantons, le peuple ignorant, obstinément attaché aux vieux usages et aux vieux abus, poussé d'ailleurs par les agents des oligarchies déchues et de l'Autriche, répondit à cet appel par une déclaration de guerre. Les insurgés se divisèrent en trois corps: l'un d'eux s'empara de Lucerne, un autre occupa l'Oberland bernois, un troisième menaça Zurich. Le général Schauenbourg, qui venait de remplacer, à la tête de l'armée française d'Helvétie, Brune appelé en Italie, fut obligé de prendre la défense de la République helvétique: il occupa Zoug, reprit Lucerne, battit les Glaronnais, et marcha ensuite contre Schwytz où les trois cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald avaient concentré leurs forces. Après une résistance désespérée (2 et 3 mai), dirigée par Aloïs Reding, ancien colonel au service de l'Espagne, les montagnards, accablés par le nombre, renoncèrent à la lutte: la *landsgemeinde* de Schwytz vota l'acceptation de la constitution helvétique; celles d'Uri et des deux demi-cantons unterwaldiens (Obwald et Nidwald) firent de même. Quelques jours après (7 mai), les Haut-Valaisans, qu'avait exaspérés l'émancipation de leurs sujets du Bas-Valais, prirent les armes à leur tour et se fortifièrent à Sion; une armée française, aidée par les Vaudois et les Bas-Valaisans, repoussa l'agression et emporta Sion d'assaut.

La paix rétablie, la division territoriale de la République helvétique fut définitivement arrêtée: le nombre des cantons, qui était de treize dans l'ancienne Confédération, avait été porté à dix-neuf par la création de cantons nouveaux et par la réunion à l'Helvétie du Valais et des Grisons. Cinq des anciens cantons restèrent intacts ou à peu près: Lucerne, Zurich, Bâle, Schaffhouse et Soleure; les petits cantons catholiques, Uri, Schwytz, Unterwald et Zoug, furent réunis en un seul, sous le nom de canton des Waldstätten; les territoires sur lesquels avait dominé Berne formèrent quatre cantons: Berne, Argovie, Oberland et Léman; l'ancien canton d'Appenzell, avec une partie des domaines de l'abbé de Saint-Gall, forma le canton du Sentis; l'ancien canton de Glaris, avec le reste des terres saint-galloises, forma celui de la Linth; l'ancien canton de Fribourg, avec Avenches et Payerne, forma celui de Sarine-et-Broie; les anciens bailliages communs formèrent deux cantons, ceux de Bade et Thurgovie; la Léventine, précédemment sujette d'Uri, forma deux cantons, ceux de Bellinzone et de Lugano; enfin, les dix-huitième et dix-neuvième cantons furent le Valais et la Rhétie (Grisons).

Il avait fallu payer les frais de la guerre. «*Quant à de l'argent*, avait dit Pestalozzi à Fischer, *nous en donnerons volontiers*». Ce n'était pas le sentiment de tout le monde; et bien des Bernois n'ont pu se consoler encore de la perte de leur trésor. On sait que le fameux trésor de Berne fut transporté à Toulon, où il servit à solder une partie des dépenses de l'expédition que Bonaparte allait conduire en Égypte. Dans une lettre adressée à Georges Cuvier, de Toulon, le 24 floréal an VI, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire raconte que l'argent de Berne était donné au poids, car le trésor était presque entièrement composé de pièces anciennes de toute provenance, n'ayant plus cours: «*Il s'en trouvait de Charles-Quint, du duc d'Albe, de tous les cantons d'Allemagne et de Suisse, de Danemark, de Russie, de Suède, etc...; toutes ces pièces étaient remarquables par leur antiquité. On va les donner aux orfèvres, qui les fondront impitoyablement*» (14).

James GUILLAUME.

(14) Lettres écrites d'Égypte par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, publiées par E.-T. Hamy, Paris, 1901, p.33.